



POSTE DE PROFESSEUR DE JUJITSU

DEMANDEUR

USB Section Judo-Jujitsu-Taïso
74 rue des Ecus
33110 Le Bouscat
www.judobouscat.fr

PROFIL

LOCALISATION

- lieu de travail habituel : 74 rue des Ecus, 33110 Le Bouscat.
- déplacements professionnels sur l'ensemble du département, ou au-delà, avec prise en charge aux conditions fixées par le Comité Directeur.

DEFINITION

- Professeur de Jujitsu
- Sous l'autorité administrative et hiérarchique du président du club et sous l'autorité pédagogique du professeur en place le plus gradé.
- les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition, et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

- poste à pourvoir au 13 septembre 2011 en contrat à durée déterminée pour une durée initiale de 10 mois.
- poste à temps partiel : le volume hebdomadaire de travail est fixé à 4 heures.

REMUNERATION

- rémunération horaire brute : 18 euros

DESCRIPTIF DES MISSIONS

- Le candidat aura en charge deux cours hebdomadaires de jujitsu de 1h30 chacun. Il assistera également une heure par semaine le professeur titulaire sur un cours d'initiation judo.
- Il pourra être amené à se déplacer aux niveaux départemental et régional pour le suivi des animations sportives.

COMPETENCES ATTENDUES :

- capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo ».

AUTONOMIE

Le candidat fonctionnera en autonomie complète sur l'enseignement du jujitsu dans le cadre de la FFJDA.

TEMPS D'ADAPTATION

Période d'essai = 1 mois

Faire parvenir votre candidature à :

Philippe SOLER
Président de l'USB Judo

65 rue Barreyre
33300 Bordeaux

Ou par courriel : ph.soler@judobouscat.fr
